



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL DE MARNE

Etablissement Public Territorial 12
Grand-Orly Seine Bièvre

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification n°7 du Plan local d'urbanisme Ville de Choisy-le-Roi

Par arrêté n°A2024_940 en date du 27 août 2024, le Président de l'Etablissement Public Territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Choisy-le-Roi.

Le projet de modification a pour objet :

- La mise en cohérence des règles du PLU avec le projet NPRU du quartier sud de Choisy-le-Roi pour la ZAC des Navigateurs-Cosmonautes ;
- Les adaptations règlementaires d'articles du PLU avec notamment l'harmonisation de quelques hauteurs des constructions le long de l'axe de la RD5,
- L'identification du patrimoine bâti à protéger avec notamment l'enrichissement de la liste existante des bâtiments dits remarquables,
- La mise en cohérence du zonage du PLU avec le classement en Espace Naturel Sensible par le département de la partie choisyenne du parc interdépartemental des sports avec la création d'une annexe au PLU intégrant la délibération départementale portant sur la création d'un ENS,
- L'introduction de nouvelles dispositions dans l'article 2 du règlement du PLU pour protéger et encadrer les commerces implantés en rez-de-chaussée

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles préalablement paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de Choisy-le-Roi (Place Gabriel Péri, 94600 Choisy-le-Roi) **pendant 31 jours consécutifs, du 14 septembre au 14 octobre 2024 inclus**, aux jours et horaires ordinaires d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête, ou les adresser en Mairie, par voie postale, au commissaire enquêteur qui les annexera au registre.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique, ou les transmettre à l'attention du commissaire enquêteur par voie postale au siège de l'enquête (Hôtel de Ville - Place Gabriel Péri, 94600 Choisy-le-Roi), ou par voie électronique à enquetepublique.plu7@choisyleroi.fr

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun, par décision n° E24000061/77 en date du 1er août 2024 a désigné Madame Anne-Marie DUQUENNE en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marie-José ALBARET-MADARAC en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie (Place Gabriel Péri, 94600 Choisy-le-Roi) pour y recevoir toutes les personnes intéressées les :

- **Samedi 14 septembre 2024 de 10h00 à 12h00**
- **Jeudi 26 septembre 2024 de 13h30 à 17h30**
- **Lundi 14 octobre de 13h30 à 17h30**

Les observations du public émises sur les registres seront enregistrées et conservées.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui, dans le délai d'un mois transmettra au Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre le dossier d'enquête complet et ses annexes avec son rapport accompagné de ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Choisy-le-Roi (Place Gabriel Péri, 94600 Choisy-le-Roi) aux heures et jours habituels d'ouverture.

A la suite de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis des personnes publiques associées, sera soumis pour avis au Conseil municipal de Choisy-le-Roi, puis présenté au Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en vue de son approbation. La modification du PLU de Choisy-le-Roi entrera en vigueur à l'issue des mesures de publicité prévues au code de l'urbanisme.

**Le Président de l'établissement public territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**